

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL_09_10042024-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 02/04/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Etienne LATIL
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

OBJET : approbation compte administratif 2023 budget lotissement MARPA

Sous la présidence de Monsieur Bruno CUVELARD, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe lotissement MARPA qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	139 528.51€
Recettes	139 528.84€
Résultat de clôture	0,33 €
Report N-1	0 €

Investissement

Dépenses	139 528.51€
Recettes	139 528.51€
Résultat de clôture	0 €
Report N-1	-139 528.51€

Déficit : 139 528.51 €**Résultat global de clôture : -139 528.18€**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL_09_10042024-BF

Hors de la présence de M Olivier SALIN, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2023

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Etienne LATIL



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0